

# Audit du centre de calcul CAMPUS

## Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, Centre de services informatiques DFJP, Base d'aide au commandement de l'armée

### L'essentiel en bref

---

La stratégie de la Confédération en matière de TIC 2012–2015 prévoyait un vaste regroupement des centres de calcul et des serveurs existants de l'administration fédérale. Se fondant sur cette stratégie, le Conseil fédéral a approuvé le 2 juillet 2014 le projet «réseau de centres de calcul». Ne comptant plus que quatre centres de calcul, ce réseau devrait néanmoins couvrir avantageusement les futurs besoins de la Confédération dans le domaine informatique.<sup>1</sup> La construction du centre de calcul CAMPUS à Frauenfeld et la migration de l'infrastructure informatique actuelle constituent des éléments clés dans la réalisation du projet de réseau ainsi que dans la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération 2016–2019.

Ce projet réunit trois acteurs: le Département fédéral des finances (DFF), le Département fédéral de justice et police (DFJP) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Le budget du centre de calcul CAMPUS (construction et équipement informatique) est estimé à quelque 242 millions de francs. Parmi les projets informatiques clés, le Conseil fédéral a classé les travaux comprenant la migration et le déménagement des deux prestataires informatiques civils, l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et le Centre de services informatiques CSI-DFJP ainsi que le centre de calcul DDPS/Confédération 2020 (inclus dans le programme FITANIA<sup>2</sup>).

#### **Au moment de l'audit, les projets étaient en bonne voie**

Au moment de l'audit, les projets étaient en bonne voie, l'avancement des travaux étant conforme à la phase prévue. À ce stade, le Contrôle fédéral des finances (CDF) n'a pas relevé de point problématique. Certaines thématiques méritent néanmoins d'être suivies de près.

#### **Le service central de coordination veille à harmoniser les projets**

Conformément au message concernant la migration (projet MigCC2020), l'OFIT assurera la coordination entre les projets de l'OFIT et du CSI-DFJP ainsi qu'avec le prestataire informatique de la Base d'aide au commandement (BAC) et le maître d'ouvrage armasuisse Immobilier.

Le service central de coordination est à l'œuvre depuis décembre 2016 et veille à harmoniser les deux projets civils de migration et de déménagement avec la BAC et armasuisse Immobilier.

Au moment de l'audit, le modèle d'organisation choisi a paru approprié au CDF. Il recommande néanmoins à l'OFIT de vérifier régulièrement si le service de coordination est à

---

<sup>1</sup> Cf. «Audit du projet CC 2020 du DDPS / de la Confédération» (PA 15511), disponible sur le site du CDF.

<sup>2</sup> Cf. «Audit du projet informatique clé FITANIA» (PA 16613), aussi disponible sur le site du CDF.

même d'assurer la cohésion requise pour mener le projet à bien ou s'il convient d'élargir ses compétences.

Les coûts du service de coordination pour 2016 ont été imputés à la réserve fédérale et ceux de 2017 pris en charge par l'OFIT et l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC). Au moment de l'audit, les modalités contractuelles et financières assurant la poursuite de ses activités en 2018 et les années suivantes n'étaient pas encore réglées définitivement. Le CDF juge cette situation préoccupante. À son avis, la continuité de ce service clé est indispensable et doit donc être garantie.

### **Coordonner les achats et doter le projet de documents de sécurité**

Si l'inventaire des systèmes et des données du projet de migration de l'OFIT est encore incomplet, 90 % environ de son contenu étaient réunis au moment de l'audit. L'OFIT a inclus ce thème dans la gestion des risques du projet.

Étant donné les décalages entre les phases des projets, il n'est pas facile de planifier les achats. Selon le CDF, il importe cependant, tant du point de vue technologique qu'économique, d'harmoniser cette planification.

Les tests du temps de latence ont débouché sur des résultats globalement positifs, les travaux dans ce domaine bénéficieront d'une priorité élevée dans tous les projets.

Il s'est avéré impossible d'agréger les risques de sécurité au niveau du projet. Le CDF recommande dès lors de mettre au point une méthode appropriée afin d'évaluer les risques à ce niveau. Il importe en outre de garder à jour les documents de sécurité relatifs à des applications existantes et, le cas échéant, de lancer leur actualisation.

### **La prolongation du bail de la Güterstrasse ne doit pas engendrer de longues périodes de vacance ou de doubles locations**

Les futurs utilisateurs ont tous annoncé leurs besoins en 2013 (surfaces et énergie électrique) et les ont redéfinis en 2016 en tenant compte des nouvelles circonstances. L'évolution des besoins est compréhensible et s'explique pour l'essentiel par la grande variabilité temporelle des dimensions d'un projet de construction et d'un projet informatique. L'adaptation de l'intérieur du bâtiment, d'une part, et une conception modulaire, d'autre part, permettent au projet de construction de répondre à ces nouveaux besoins. Au terme d'une analyse approfondie et après avoir considéré les risques, les responsables du projet ont renoncé dès le premier module à échelonner les travaux de construction. Les investigations entreprises impliquent cependant que le projet est dépourvu de toute réserve en termes de temps.

Le bail du CSI-DFJP à la Güterstrasse a pu être prolongé jusqu'en janvier 2025 et prévoit désormais un droit de résiliation annuel. Cette prolongation réduit les pressions qui pesaient sur l'ensemble du projet. Selon le CDF, il ne faudrait toutefois pas se reposer sur cette situation confortable pour assouplir exagérément le calendrier des travaux, au risque d'engendrer une vacance prolongée de locaux et de doubles locations.

**Texte original en allemand**